



## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ QU' :

Il y aura séance extraordinaire du Conseil Municipale de Sait-Aimé-des-Lacs, le 7 décembre 2021, à la salle située au 121 rue Principale, à 19h00.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

---

### **Demande no 2021-59**

**Nature de la demande :** Réputer conforme le gazébo situé dans la bande de protection riveraine de 10 mètres pour la moitié de sa superficie, et situé pour la totalité de sa superficie dans la bande de protection riveraine de 15 mètres.

**Identification du site :** Lot 6 197 474, situé au 16, chemin Imbeault.

---

### **Demande no 2021-60-1**

**Nature de la demande :** Réputer conforme l'implantation de la cuisine extérieure située dans la bande de protection riveraine de 15 mètres

**Identification du site :** Lot 6 197 474, situé au 16, chemin Imbeault.

---

### **Demande no 2021-60-2**

**Nature de la demande :** Réputer conforme la cuisine extérieure située à 0,8 mètres de la ligne latérale alors que le règlement de zonage exige une marge minimale latérale de 1,5 mètres (dérogation de 0,7 mètre).

**Identification du site :** Lot 6 429 474, situé au 16, chemin Imbeault.

---

Donné sous mon seing à Saint-Aimé-des-Lacs, ce dix-neuvième jour du mois de novembre deux mil vingt et un.

Lise Lapointe,

Directrice générale et secrétaire-trésorière